

PROVISOIRE

E/2007/SR.23

6 août 2007

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 23^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 9 juillet 2007, à 10 heures

Président: M. DAVIDE (Philippines) (Vice-Président)

SOMMAIRE

DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS DE COORDINATION:

LE RÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES DANS LA PROMOTION DU
PLAN-EMPLOI PRODUCTIF ET D'UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS (*suite*)

Réunion-débat: «Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion de l'emploi et d'un travail décent dans les cadres stratégiques nationaux: le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes»

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.07-62129 (F) 130707 060807

La séance est ouverte à 10 h 20.

DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS DE COORDINATION:

LE RÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES DANS LA PROMOTION DU PLEIN-EMPLOI PRODUCTIF ET D'UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*) (A/62/89-E/2007/76)

Réunion-débat: «Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion de l'emploi et d'un travail décent dans les cadres stratégiques nationaux: le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes»

Le PRÉSIDENT ouvre la réunion-débat en rappelant que l'Agenda pour le travail décent défini par l'Organisation internationale du Travail (OIT) a été adopté par la communauté internationale pour donner aux femmes et aux hommes la chance d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Entre 2000 et 2005, l'OIT a conçu, puis lancé des programmes de pays pour le travail décent, favorisant ainsi l'intégration de l'Agenda dans les stratégies nationales de développement, y compris de réduction de la pauvreté, et la cohérence des politiques au niveau national. En 2006, dans sa déclaration ministérielle, le Conseil économique et social avait invité l'ensemble des acteurs intéressés à prendre en compte des programmes de pays de l'OIT pour un travail décent afin d'arriver dans le cadre du système des Nations Unies à une approche du développement plus cohérente et plus pragmatique.

M^{me} GRYNSPAN (Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) dit qu'en janvier 2007, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le PNUD ont signé un accord en vue de renforcer les efforts entrepris en faveur du plein-emploi, de l'emploi productif et du travail décent, et d'œuvrer à inclure ces objectifs dans les politiques publiques. Un programme de travail conjoint pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été élaboré afin notamment de renforcer la coordination avec d'autres institutions du système; l'OIT a ainsi intégré l'Équipe des directeurs régionaux pour cette région.

La croissance économique observée ces dernières années s'est effectivement traduite par une création d'emplois, essentiellement salariés, mais dénués de protection sociale. Malgré tout, le chômage reste élevé, plus élevé même qu'avant la crise des années 1980. Si l'on observe une plus grande participation des femmes au marché du travail, le taux de chômage des femmes et des jeunes demeure supérieur à celui de la moyenne de la population. Non seulement le chômage

des femmes progresse, mais encore l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes se creuse lorsque le niveau d'instruction s'élève. En outre, dans la région, un jeune sur quatre n'est pas scolarisé et ne travaille pas. La plupart de ces jeunes sont issus de familles en difficulté et tombent dans la délinquance.

Pour faire face à cette réalité, l'OIT et le PNUD œuvrent de concert à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et ont adopté les principales orientations de l'Agenda pour le travail décent, à savoir une croissance économique créatrice d'emplois de qualité, le respect des droits des travailleurs, la promotion du dialogue social ainsi que la protection et l'intégration sociales des travailleurs. En outre, il faut, dans la région, se préoccuper de l'emploi des jeunes, de l'égalité entre les sexes et de la gouvernance économique et démocratique. Toutes les organisations s'accordent à reconnaître toute l'importance que revêt la question de l'emploi pour le développement. Le PNUD aborde la situation sous l'angle de la notion de développement humain apparue dans les rapports élaborés sur le sujet à l'échelle internationale comme nationale, et l'OIT à travers sa conception de l'Agenda pour le travail décent. Ces deux visions compatibles reposent sur le développement de l'être humain et sont un élément central du rétablissement du lien entre croissance économique et réduction de la pauvreté.

L'OIT et le PNUD sont convenus, en particulier, de porter leur attention sur un groupe de pays pilotes tout en poursuivant leur action commune dans d'autres pays. De nombreux pays de la région bénéficient ainsi d'initiatives conjointes de l'OIT et du PNUD. Au Mexique, le PNUD a lancé l'indice de compétitivité sociale, indicateur qui repose sur la notion selon laquelle l'objectif final de la compétitivité est de générer un bien-être dans les foyers – d'où son caractère social – et tient compte d'éléments tels que l'absence de travail des enfants, le caractère officiel de l'emploi, l'accès des personnes à des services de soins médicaux, la durée de la journée de travail et l'absence de pauvreté chez les salariés. Cet indice permet d'établir une comparaison entre les principaux quartiers de Mexico et est actualisé tous les six mois grâce à des enquêtes sur le travail.

Ce n'est qu'en intégrant explicitement l'Agenda pour le travail décent dans les instruments comme le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement que les principes que l'OIT défend seront susceptibles d'être adoptés au niveau

politique et d'être intégrés dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les politiques publiques.

M^{me} SUAZO (Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Fonds des Nations Unies pour la population – FNUAP) dit que pour le FNUAP, l'analyse des notions d'emploi et de travail décent dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ne peut se faire sans prendre en compte trois éléments importants: les tendances démographiques, les processus migratoires et les inégalités en matière d'emploi dont souffrent les femmes et les jeunes.

Sur les 560 millions de personnes qui vivent dans la région, la moitié au moins est en âge de travailler et cette main-d'œuvre s'accroît même si la région comptait, en 2006, 50 millions de personnes âgées de plus de 60 ans. Même confrontés à d'importants problèmes, en particulier s'agissant des adolescents et des populations traditionnellement exclues comme les autochtones, la plupart des pays ont fait des progrès en matière de réduction de la mortalité maternelle et de la fécondité. Cette avancée démographique doit s'accompagner d'une information et d'une formation en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative ainsi que d'investissements dans les services de santé, domaine prioritaire pour le FNUAP.

Dans la région, ce sont 4 % de la population qui émigrent, dont un nombre croissant de femmes en quête d'un emploi qui permette d'améliorer les conditions de vie de leur famille dans leur pays d'origine. En plus de rendre les femmes plus vulnérables face aux risques d'abus, à la violence, à la traite, aux exploitations de toutes sortes et aux maladies, notamment au VIH, les migrations ont une influence sur la composition de la famille. Aujourd'hui, seuls 20 % des foyers dans la région sont des familles nucléaires. Il convient donc d'améliorer la collecte et l'analyse des informations sur lesquelles baser les politiques publiques régionales et internationales visant à garantir le respect des droits des migrantes.

Si la population féminine économiquement active s'est accrue ces dernières décennies, les femmes restent surtout cantonnées dans des emplois associés à leur fonction procréatrice ou moins rémunérés, en particulier les jeunes qui exercent des emplois domestiques ou travaillent dans les usines, quand elles ne travaillent pas dans le secteur informel ou pour leur propre compte, avec peu ou pas de protection sociale. Même lorsqu'elles ont les compétences requises, il est fréquent que les femmes en âge de procréer se voient demander officieusement d'attester

qu'elles ne sont pas enceintes ou de s'engager à ne pas le devenir avant d'obtenir un emploi. En moyenne, la rémunération des femmes est de 20 à 35 % inférieure à celle des hommes à niveau de formation et responsabilités équivalent. Selon des études, lorsque les femmes reculent leur entrée sur le marché du travail ou en sortent, c'est dans 60 % des cas pour des raisons liées à leur fonction procréatrice, souvent pour prendre soin de proches. Le nombre de grossesses chez les adolescentes n'a pas régressé – dont les revenus sont jusqu'à 30 % inférieurs à ceux des autres mères. Dans les milieux économiquement faibles et au niveau d'instruction peu élevé, les risques de transmission intergénérationnelle de la pauvreté passe de 16 à 28 %.

Le FNUAP a inclus la question du travail décent dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Ainsi, dans plusieurs pays, il a mis en œuvre des initiatives touchant par exemple le travail décent au Brésil, l'emploi des jeunes au Honduras dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté ou encore l'accès des jeunes au microcrédit avec la Banque mondiale. Lors de la dixième conférence régionale des femmes de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui aura lieu en Équateur en août 2007, le FNUAP animera des rencontres parallèles sur les politiques publiques visant à concilier emploi productif et fonction procréatrice. En outre, il contribue au lancement du Plan andin de prévention des grossesses chez les adolescentes.

Enfin, il est essentiel de tenir compte des droits des femmes lorsqu'on élabore les politiques et les programmes qui favorisent leur insertion. Si la transition démographique ouvre de nouvelles perspectives, elle ne doit pas faire oublier les exigences que posent les populations vieillissantes en matière de services et de protection sociale. La promotion de l'autonomisation des femmes et la réduction de pauvreté passent par un accès universel aux services de santé procréative.

M. EGGER (Directeur adjoint de l'Organisation internationale du Travail – OIT) dit que l'essor économique que connaît actuellement la région de l'Amérique latine et des Caraïbes s'accompagne d'un malaise microéconomique, chacun réclamant davantage de sécurité, de protection et de dignité dans l'emploi. Cela signifie donc que la croissance économique ne joue pas son rôle de ciment social et de facteur d'intégration. À en juger par la Déclaration ministérielle adoptée en 2006 par le Conseil économique et social, le monde recherche un nouvel équilibre entre l'économique et le social, entre la démocratie et l'économie de marché, entre la

production de richesses et l'égalité des chances. C'est précisément pour cela que le Directeur général du BIT a forgé le concept de travail décent.

Dans la région, nombreuses sont les politiques et les programmes qui visent à appliquer l'Agenda pour le travail décent. Aujourd'hui, les gouvernements, les entreprises et les syndicats s'impliquent véritablement dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. Ces engagements concernent également la recherche d'une plus grande égalité de traitement et de rémunération entre les hommes et les femmes et entre les personnes appartenant à différentes populations. Les dernières données sur l'emploi font apparaître une légère reprise de l'emploi structuré en Amérique latine et dans les Caraïbes; toutefois, sur la totalité des emplois occupés, près de la moitié appartiennent encore au secteur informel, ils sont donc très peu productifs et n'offrent aucune protection sociale ni sécurité. Il faut que les mesures macroéconomiques et les politiques sectorielles adoptées favorisent la création d'emplois productifs et dignes.

S'agissant du marché du travail des jeunes, l'OIT estime qu'il est possible pour chaque jeune d'avoir accès à une éducation de base, à une formation professionnelle et d'avoir une chance de travailler dans des conditions décentes. Par ailleurs, s'il existe de nombreuses mesures et aides en faveur des petites et moyennes entreprises de la région, on ne dispose malheureusement d'aucune évaluation visant à établir si elles permettent d'améliorer la productivité de ces entreprises, en particulier dans le secteur informel.

Pour ce qui est de la protection sociale, M. Egger cite l'exemple du Chili où les réformes entamées au début des années 1990 n'avaient pas permis d'assurer à chaque Chilien l'accès à des services de santé de base et à une retraite minimum. Or un certain nombre d'institutions et d'organisations des Nations Unies s'accordent à dire qu'il est désormais possible de mettre en place une telle retraite dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour l'OIT, la plupart des mesures évoquées en matière d'éducation, de santé et de rémunération digne sont possibles techniquement et financièrement, indispensables socialement et nécessaires politiquement. Il faudrait toutefois développer davantage les politiques et les programmes en cours dans la région pour faire progresser l'Agenda pour le travail décent, les objectifs du Millénaire et l'avènement de sociétés plus équitables, et mettre un terme aux formes extrêmes de pauvreté. Dans l'immédiat, il faut d'une part renforcer la cohérence des actions

communes à différentes institutions et organisations et, d'autre part, persuader les instances politiques des pays de toute l'importance de l'Agenda pour le travail décent.

M. KATSBERG (Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance – UNICEF) félicite l'OIT de l'action qu'elle mène pour promouvoir le travail décent. Cette action mérite d'être soutenue sans réserve dans la mesure où elle peut notamment permettre aux familles pauvres, qui représentent en Amérique latine plus de 40 % des familles, de vivre de leur salaire sans avoir besoin de recourir au travail des enfants. Les différentes institutions du système des Nations Unies présentes dans la région entretiennent entre elles des liens de coopération étroits et s'efforcent de coordonner au mieux leurs activités en vue de réduire la pauvreté et d'atteindre les autres objectifs de développement.

M. PEREIRA MARQUES (Portugal) prenant la parole au nom de l'Union européenne, remercie les intervenants pour leurs exposés instructifs. Résolue à promouvoir la ratification et l'application universelle des Conventions de l'OIT en renforçant sa coopération technique et en favorisant la consolidation du mécanisme de supervision de cette organisation, l'Union européenne soutient l'initiative de l'OIT concernant les programmes de pays pour le travail décent, lesquels permettent de prendre en compte les priorités nationales et d'associer les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que les secteurs concernés de la société civile. Elle considère qu'il est important d'évaluer les premières mesures d'application de ces programmes afin d'en améliorer la mise en œuvre et de déterminer les bonnes pratiques. Elle souhaiterait savoir à cet égard si les programmes de pays entrepris en Amérique latine ont déjà fait l'objet d'une évaluation générale et, dans l'affirmative, quelles en ont été les principales conclusions. Elle aimerait d'autre part avoir des précisions au sujet des aspects de l'expérience qui pourraient être transposés dans d'autres régions, c'est-à-dire les bonnes pratiques en matière de migration gérée et, s'agissant de l'intégration régionale et de la mondialisation, les mesures prises en faveur du progrès social, d'une meilleure répartition des revenus et de la protection sociale.

M. WEISLEDER (Costa Rica) dit que si les exposés présentés montrent bien le rôle que peuvent jouer les institutions du système des Nations Unies et les autorités nationales dans la promotion du travail décent, on voit moins clairement ce que les unes et les autres peuvent faire

concrètement pour favoriser durablement la création d'emplois, variable davantage résiduelle qu'instrumentale.

M^{me} CARVALHO LOPES (Brésil) rappelle que le Brésil et l'OIT ont conclu en 2003 un mémorandum d'accord pour promouvoir le travail décent. Dans le cadre de cet accord, un programme de coopération technique a été mis au point, un comité exécutif a été établi avec les représentants de tous les ministères concernés et un plan national est en cours d'élaboration.

M^{me} VALLE ALVAREZ (Mexique) appuie les programmes de l'OIT ainsi que l'action conjointe menée par les institutions et organismes des Nations Unies en faveur du travail décent. Notant les nombreux obstacles qui s'opposent encore à la réalisation des principaux objectifs fixés par l'OIT en ce qui concerne les droits au travail, le dialogue social, la création d'emplois et la protection sociale, la délégation mexicaine souligne la nécessité qu'une telle action soit menée au niveau mondial. Le Gouvernement mexicain a déclaré à maintes reprises que le travail décent devait, en effet, être un objectif mondial afin que la mondialisation ait un visage plus humain. La délégation mexicaine souhaiterait savoir si les fonds et programmes des Nations Unies ont réfléchi au moyen d'assurer l'accès des groupes les plus vulnérables de la population, notamment des autochtones, des personnes handicapées, des migrants et des enfants, à l'emploi productif et au travail décent, et s'ils coopèrent à cet égard avec la CNUCED. À l'instar de la délégation portugaise, elle se demande si les mesures prises dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont été évaluées et avec quels résultats. Enfin, elle aimerait savoir si la prise en compte de l'indice de compétitivité sociale, évoqué par la Directrice régionale du PNUD, concerne uniquement le Mexique ou est destinée à s'appliquer à l'ensemble de la région.

M^{me} MUÑOZ ALI (Bolivie) appelle l'attention sur la situation particulière de la Bolivie qui, ayant à sa tête un président d'origine autochtone, s'emploie à promouvoir un travail digne, ou décent, conformément aux valeurs défendues de tout temps par les peuples autochtones. S'opposant à l'accumulation permanente des richesses qu'induisent les politiques néolibérales, avec pour conséquences la dégradation de l'environnement et une mainmise sur les ressources, ceux-ci prônent au contraire le bien-vivre et l'harmonie avec la nature, tout en cherchant à concilier leur mode de vie avec les avantages de la modernité. La Bolivie, qui

consacre une partie non négligeable de ses ressources à remédier aux dégradations de l'environnement, peut difficilement ne pas s'interroger sur le lien entre le facteur environnemental et l'idée de travail décent. Le Gouvernement s'efforce pour sa part de consacrer les recettes découlant de la nationalisation des hydrocarbures à l'amélioration de la situation des enfants, notamment à la scolarisation, et il lancera dans le secteur informel une politique visant à donner aux femmes l'accès à la sécurité sociale.

M^{me} GALLARDO HERNANDEZ (El Salvador) appelle l'attention sur la nécessité d'assurer un travail décent aux jeunes issus des milieux défavorisés. L'exclusion sociale d'une grande partie de ces jeunes constitue en effet dans les pays d'Amérique centrale un terreau propice à la violence et conduit à la constitution de bandes organisées – les «maras» – qui menacent la paix sociale. Soulignant qu'il importe que les institutions et organismes des Nations Unies mettent en œuvre, avec les pouvoirs publics et le secteur privé, des mesures concrètes pour insérer dans la société cette partie de la jeunesse, la délégation salvadorienne demande aux directeurs des fonds et programmes des Nations Unies le type d'action qu'ils envisageraient d'entreprendre ou de renforcer à cet égard.

M. URBIZO (Observateur du Honduras) dit que l'initiative, pour la promotion du travail décent, au demeurant excellente, exige que les institutions des Nations Unies se concertent avec les institutions de Bretton Woods et les banques régionales, en particulier la Banque interaméricaine de développement, en vue de mettre au point une stratégie de mobilisation des ressources nécessaires pour les petites entreprises. Il est temps, en effet, de réorienter l'action des institutions financières internationales, qui se sont longtemps consacrées au financement des grandes entreprises sans obtenir, loin de là, les retombées escomptées, vers des programmes de crédit et de microcrédit axés sur l'emploi productif. Le Honduras a soumis pour sa part à l'OIT plusieurs programmes, concernant notamment le premier emploi, des microprojets de tourisme autochtone et la fourniture d'une aide aux petits planteurs de café. Le système des Nations Unies pourrait contribuer à renforcer les stratégies nationales dans ce domaine et favoriser le transfert des technologies nécessaires.

Abordant la question des fonds rapatriés par les travailleurs migrants, l'observateur du Honduras s'inquiète de la volonté – à son avis injustifiable – manifestée par certains pays d'accueil d'inclure ces fonds dans les courants d'APD. Il serait souhaitable que le système des

Nations Unies aide les pays à orienter ces ressources vers les secteurs productifs de l'économie nationale. Il est en effet pour le moins paradoxal que les salaires perçus par des personnes qui ont été obligées, au prix souvent de la désintégration du tissu familial, de quitter un pays qui ne leur offrait pas la possibilité de gagner leur vie, soient récupérés par les élites de ce même pays au lieu de servir à allouer des crédits aux familles. La délégation hondurienne conclut son intervention en proposant que Muhammad Yunus, lauréat du prix Nobel de la paix 2006 pour avoir développé le microcrédit, soit choisi pour parrainer la cause du travail décent.

M^{me} SUPENTI (Indonésie) déclare que la question du travail décent est liée à des questions connexes telles que le travail des enfants, des jeunes, des femmes, ou des personnes ayant des besoins particuliers. Dans cette perspective, elle souhaite savoir quels programmes ont été mis en œuvre dans les pays d'Amérique latine en collaboration avec les institutions des Nations Unies et qui en ont été les bénéficiaires. Par ailleurs, rappelant que l'OIT a mis au point 21 indicateurs relatifs au travail décent, qui sont des instruments internationaux importants dans ce domaine, elle demande si ces indicateurs ont été utilisés pour évaluer les programmes mis en œuvre dans la région.

M^{me} RUDDER (Barbade) affirme que le dialogue social est un élément clef de la réalisation des objectifs liés au travail décent. S'agissant des bonnes pratiques dans ce domaine, elle souhaite mentionner le partenariat social qui a été mis en place à la Barbade depuis le début des années 90. Ce partenariat est fondé sur une approche tripartite, associant travailleurs, employeurs et gouvernement. Il a permis d'adopter cinq protocoles relatifs à de très nombreux aspects du développement humain. L'OIT a estimé que ce partenariat pouvait servir de modèle à des politiques participatives dans d'autres pays. La Barbade estime nécessaire de promouvoir davantage les normes de l'OIT car l'ensemble des conventions relatives aux droits des êtres humains au travail constituent un cadre de référence concernant les conditions minimales qui doivent être respectées et sont des instruments essentiels de progrès dans ce domaine.

M. BENFREHA (Algérie) déclare que le travail décent est le concept le plus approprié à une mondialisation équitable et repose sur une approche intégrée et tripartite de la création d'emplois, de la promotion sociale, des droits des travailleurs et du dialogue social. Il demande si les institutions des Nations Unies ont suivi cette démarche pour mettre en œuvre

des programmes liés au travail décent et accordé la priorité à la création d'emplois, et si cette approche a été appliquée notamment en Amérique latine dans ce domaine.

M^{me} MYLLYMÄK (Observatrice de la Finlande) fait remarquer que la cohésion sociale a beaucoup progressé en Amérique latine au cours des dernières années, notamment grâce à l'appui des institutions du système des Nations Unies. Cette question est aussi un thème important du dialogue entre l'UE et l'Amérique latine.

Elle se félicite de l'accord conclu entre l'OIT et le PNUD concernant la cohérence des programmes de pays pour le travail décent, et demande si le PNUD envisage d'associer d'autres organisations internationales pour renforcer la coopération dans la mise en œuvre de ces programmes.

M. STRÖM (Observateur de la Suède) déclare que l'emploi productif et le travail décent sont essentiels à la croissance et sont des concepts que l'on retrouve dans tous les domaines de la coopération pour le développement. Il estime qu'il est nécessaire d'adopter des principes universels régissant le comportement des entreprises si l'on souhaite que les règles commerciales soient plus équitables et que davantage d'emplois décents soient créés. La responsabilité sociale des entreprises dépend avant tout des entreprises elles-mêmes, mais l'État peut jouer un rôle favorable à cet égard en créant un environnement plus propice.

Par ailleurs, l'Observateur estime qu'il faudrait accorder plus d'importance aux programmes scolaires et à l'accès des jeunes à l'emploi productif. Il a été dit qu'en Amérique latine, un jeune sur quatre ne va plus à l'école et ne travaille pas, et que le déséquilibre entre hommes et femmes sur le marché du travail s'exacerbe dans la région. Il demande s'il y a des possibilités de juguler ces tendances et, éventuellement, de les inverser.

M. HANNESSON (Islande) rappelle que le représentant de l'OIT a évoqué l'économie informelle et le fait que les jeunes des milieux pauvres courent davantage le risque d'entrer dans des bandes. Il est établi qu'il y a énormément d'activités économiques clandestines et de problèmes liés aux stupéfiants dans la région. Cela étant, le représentant demande à M. Egger quelles mesures ont été prises pour lutter contre l'économie informelle dans la région, et donc pour apporter des solutions aux problèmes qui en découlent.

M^{me} EL MIDAOUI (Observatrice du Maroc) déclare que la course aux parts de marché et la concurrence pour retenir les entreprises font de plus en plus apparaître la régression sociale comme un instrument au service de la compétitivité. Elle souhaite savoir comment il est possible, à l'intérieur des frontières nationales, de concilier les politiques favorables aux investissements étrangers directs et le respect des normes sociales et syndicales adoptées par les États membres de l'OIT.

M. EGGER (Directeur général adjoint de l'OIT) répond que son organisation procède à des évaluations régulières de ses programmes en général, et des programmes de pays sur le travail décent en particulier. L'objectif est de voir si ce que l'OIT propose fonctionne ou pas et il est donc plus intéressant d'évaluer les mesures politiques et les programmes spécifiques mis en œuvre par les gouvernements pour donner suite aux recommandations formulées.

L'apport de l'ONU ne représente que 8 à 10 % de l'ensemble de l'aide publique au développement (APD) et la part de l'OIT est donc encore plus réduite. Malgré tout, il est important de savoir si les programmes exécutés ont les résultats escomptés, et les institutions des Nations Unies devraient être plus impliquées dans ce genre d'évaluations.

En ce qui concerne les politiques économiques et l'emploi, il y a quinze ans, on disait que l'adoption de politiques d'ouverture économiques conduirait à une amélioration générale, y compris en matière d'emploi. On constate désormais que ces politiques ont certes eu des effets positifs mais qu'elles n'ont pas résolu les problèmes d'emploi. L'OIT a essayé de faire comprendre aux décideurs économiques qu'ils doivent s'occuper non seulement des indicateurs économiques mais aussi des conséquences de leurs décisions sur le marché de l'emploi. L'OIT et l'OMC ont récemment publié une étude conjointe sur l'emploi et le commerce qui conclut que les échanges peuvent avoir des conséquences favorables ou néfastes sur l'emploi et qu'il faut donc toujours penser aux effets des mesures prises dans ce domaine. Il est encore généralement admis que si l'on favorise le marché, les problèmes liés à l'emploi se régleront automatiquement. Or, ce n'est nullement le cas, et des interventions sont nécessaires pour que la croissance économique s'accompagne d'une croissance de l'emploi. Concernant les problèmes liés à l'emploi des jeunes, la solution consiste à donner à ces derniers la possibilité de recevoir un bon enseignement de base qui leur permettra d'avoir une formation professionnelle de qualité et augmentera leurs chances de trouver un emploi.

À propos des migrations, l'OIT redouble d'efforts afin d'améliorer le traitement réservé aux travailleurs migrants dans les pays d'accueil et la situation de l'emploi dans leur pays d'origine. Tous les aspects des politiques de l'emploi sont importants pour réduire le nombre de travailleurs migrants et aider ces derniers. Le crédit joue un rôle essentiel car il permet d'investir dans des infrastructures publiques et de soutenir les petites entreprises.

En 2007, le Directeur général de l'OIT a présenté à la Conférence internationale du Travail un rapport dans lequel il s'interroge sur les possibilités de relier les questions socioéconomiques relatives au travail et les mesures environnementales. Le dialogue social ne garantit pas le succès des réformes du marché du travail, mais lorsqu'on entreprend des réformes socioéconomiques, il est très utile d'ouvrir un dialogue avec des représentants d'employeurs et de travailleurs au niveau national pour voir comment les mesures envisagées vont se répercuter sur ces différents acteurs.

À propos des mesures mises en place dans le domaine de l'économie informelle, il y a un très grand nombre d'initiatives en cours dans la région, appuyées par l'OIT, le PNUD et d'autres institutions. La cause principale de ces emplois informels est l'absence de possibilités d'emploi dans le secteur structuré. L'économie de l'ombre est le seul recours pour un très grand nombre de personnes. La solution de ce problème est donc de créer des emplois productifs dans le secteur structuré, et des mesures peuvent être prises pour que des petites et moyennes entreprises actives dans l'économie informelle augmentent leur productivité et entrent dans ce secteur.

En conclusion, nombre des programmes qui ont été mentionnés ont trait à la gestion de l'économie et exigent l'apport de fonds publics, notamment pour faciliter la création d'emplois. Dans de nombreux pays, cela nécessitera des ressources fiscales supplémentaires. En Amérique latine, environ 20 % du PNB provient des recettes fiscales, ce qui est un des niveaux les plus bas au monde. La question des réformes fiscales est donc très importante dans la région en vue de financer le développement social.

M^{me} SUAZO (Directrice régionale du FNUAP) ajoute aux observations du représentant de l'OIT que la moitié des travailleurs migrants sont des femmes et que beaucoup reste à faire pour que le travail d'analyse accompli notamment par le FNUAP trouve une suite

dans l'élaboration de politiques qui prennent en compte les droits de la femme et les facteurs à l'origine de l'émigration féminine.

Par ailleurs, les délégations ont souligné à juste titre que les travailleurs pauvres sont en grande partie des femmes. Pour leur assurer un emploi, de surcroît décent, le FNUAP tient qu'il faut garantir à la fois l'accès des femmes à l'éducation et à la formation professionnelle, et l'accès à la santé procréative. Il faut aussi intégrer la dimension sexospécifique à toutes les propositions et politiques visant à promouvoir l'emploi, ce qui implique notamment une réflexion sur les incidences, en matière de participation au marché du travail, de la fonction procréatrice de la femme.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, le FNUAP y voit plusieurs obstacles – grossesses chez l'adolescente, bouleversement des structures familiales, oisiveté des jeunes – auxquels il cherche à remédier au niveau des pays dans le cadre d'initiatives conjointes visant à renforcer la participation des jeunes à l'éducation et au marché du travail. Le projet interinstitutions en cours d'élaboration au Honduras en est une illustration.

En matière de travail décent, le microcrédit est également important, notamment pour les femmes, à l'intention desquelles les pouvoirs publics doivent mettre en place les politiques nécessaires. Pour les jeunes, il importe de renforcer l'accès à l'éducation et à la formation. Encore faut-il, dans le cas particulier de l'Amérique latine, que des emplois soient créés pour les jeunes ayant bénéficié des outils et programmes de formation qui existent bel et bien.

Dans tous ces domaines, les équipes de pays du FNUAP appuient directement l'action de l'OIT et le travail qui se fait au niveau interinstitutions grâce à une programmation conjointe, illustrée par les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a été ainsi possible de mettre en œuvre des mesures tangibles et mesurables propices à la promotion de l'emploi et d'un travail décent pour les femmes, les jeunes et la collectivité tout entière.

M^{me} GRYNSPAN (Directrice régionale du PNUD) souligne que l'emploi doit être un objectif de politique macroéconomique. Il faut aussi que les conséquences sociales des politiques macroéconomiques sur l'emploi soient rendues visibles, ce qui suppose l'existence d'indicateurs de référence. Un exemple en est l'indice de compétitivité sociale mis au point au Mexique, qui mesure un phénomène économique en y intégrant des aspects sociaux: travail des enfants, part de

l'emploi structuré, accès aux soins de santé, durée du temps de travail et pauvreté salariale. Le PNUD va étudier la possibilité de reproduire l'expérience dans d'autres pays et œuvre déjà avec l'OIT et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à élaborer une série d'indicateurs qui rendent compte, au-delà de la croissance économique, de la création d'emplois. Les institutions de Bretton Woods pourraient coopérer utilement à ce projet.

Il convient de noter que le principal problème de l'Amérique latine n'est pas l'absence de croissance ou de création d'emplois, mais la qualité des emplois créés qui, jusque dans les années 90, appartenaient à 70 % au secteur informel. Certes, la tendance s'est ensuite inversée au profit du travail salarié mais le marché du travail reste marqué par une grande discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes. Pour ces derniers, des moyens doivent être trouvés de faire en sorte que les jeunes ne quittent pas l'école, aux niveaux primaire et surtout secondaire. Sur ce plan, les programmes de transferts sociaux, qui ont touché 75 millions d'habitants de la région, se sont avérés utiles. Se pose aussi le problème des jeunes déscolarisés depuis longtemps, plus susceptibles que d'autres de devenir des délinquants, voire des criminels, et pour qui il faut concevoir des systèmes d'intervention différents. Beaucoup d'expériences ont été faites au niveau local, notamment dans de grandes villes de Colombie, et ont permis de dégager des bonnes pratiques qui pourraient inspirer des stratégies nationales fondées sur d'autres principes que la seule répression. La question devrait faire l'objet d'une action concertée plus grande à l'avenir et a déjà été traitée dans le cadre des rapports nationaux sur le développement humain pour les pays d'Amérique centrale.

Concernant l'emploi des femmes, force est de constater que, malgré leur forte présence sur le marché du travail, les femmes continuent de subir une importante discrimination vis-à-vis des hommes sur le plan de la rémunération. C'est d'autant plus vrai que leur niveau d'instruction est plus élevé. Cette situation rend nécessaire une intervention des pouvoirs publics. En Amérique centrale, la Suède finance des programmes visant à mieux comprendre comment l'insertion professionnelle de la femme a évolué depuis les années 70. En matière d'émigration, le PNUD collabore avec l'UNICEF pour étudier la féminisation du phénomène et ses effets sur les réseaux familiaux, car il s'avère que les femmes migrantes, plus qu'elles n'accompagnent un travailleur migrant, sont dorénavant elles-mêmes en quête de ressources pour entretenir leur famille restée dans le pays d'origine.

Pour ce qui concerne l'environnement, l'Amérique centrale se caractérise par une grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Or celles-ci sont souvent à l'origine d'une récession économique accompagnée d'une paupérisation que ne corrige pas le retour ultérieur de la croissance. Ce problème s'explique pour partie par l'absence de système de protection sociale protégeant les familles contre les effets des cycles économiques et met en lumière l'importance d'une croissance stable. Un facteur de progrès est le dialogue social évoqué par plusieurs délégations, dont l'Amérique latine offre beaucoup de bons exemples. C'est ainsi que dans plusieurs pays, des lois, telle la loi panaméenne sur la sécurité sociale, ont pu être modifiées dans un contexte de large consensus social.

Ces différents points font l'objet d'un travail conjoint des divers organismes des Nations Unies, ce qui renforce la cohérence des politiques mises en œuvre à l'échelle du système. Y contribuent grandement les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement; même si elles pourraient être davantage impliquées, les institutions de Bretton Woods participent à cet effort. Ainsi, la région a su renouer la réflexion sur la problématique du développement, notion qui dépasse la seule croissance.

M. KASTBERG (Directeur régional de l'UNICEF) revient sur la question de savoir en quoi les organismes des Nations Unies contribuent au niveau transversal à la promotion de l'emploi et d'un travail décent et comment le Conseil économique et social peut appuyer cet effort.

Outre le problème de non-scolarisation des enfants, les organismes des Nations Unies ont constaté que le chômage des jeunes s'expliquait par des facteurs antérieurs à l'éducation, telles les grossesses à l'adolescence ou la malnutrition chronique. Ce dernier facteur ne figure pas dans les 48 indicateurs retenus initialement dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement; or, il est très pertinent en Amérique centrale, où des recherches du Programme alimentaire mondial (PAM) et de la CEPALC ont montré qu'il était à l'origine de coûts se montant à 170 milliards de dollars des États-Unis par an dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'emploi et qu'il suffirait de 2 milliards de dollars des États-Unis pour résoudre le problème d'ici à 2015.

Par ailleurs, les trois groupes qui subissent le plus de discriminations en matière d'emploi dans la région sont les populations autochtones, les populations d'ascendance africaine et les personnes handicapées. Plusieurs pays de la région ont montré l'exemple, notamment la Jamaïque, en signant et ratifiant la première la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et la Bolivie, en organisant un enseignement bilingue pour ses populations autochtones. L'accès à la santé, l'eau potable, la responsabilité des entreprises, les transferts sociaux, la priorité à accorder aux droits plutôt qu'aux besoins sont autant de questions transsectorielles à prendre en compte dans la promotion de l'accès des jeunes à l'emploi.

De son côté, le Conseil économique et social pourrait réfléchir à ce que le système des Nations Unies pourrait faire pour mettre en évidence les changements nécessaires dans les politiques des pouvoirs publics, notamment dans les pays à revenu intermédiaire, afin que ceux-ci utilisent mieux leurs ressources et que les leçons tirées de la coopération Sud-Sud dans la région puissent être mises à profit ailleurs dans le monde. Par ailleurs, faute d'emplois décents, les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints dans la région. Il se fait que l'emploi ne figure pas dans les indicateurs retenus pour les objectifs du Millénaire, à la réalisation desquels l'action de l'OIT est pourtant indissociable, chose que le Conseil économique et social peut faire valoir.

La séance est levée à 13 h 10.
